

AFFAIRE N° 20 /

O B J E T : Fourniture de matériaux de construction pour l'approvisionnement du Magasin Général pour le 1er Semestre 1984.

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Afin de satisfaire les besoins des différents services de la Mairie pour la période allant du 1er Janvier au 30 Juin 1984, la Municipalité est amenée à faire l'approvisionnement du Magasin Général en Matériaux suivants :

- Produits sidérurgiques
- Bois
- Robinetterie - Sanitaires - Tuyauteries - Joints
- Petite Quincaillerie
- Droguerie Générale
- Electricité - Eclairage Public
- Fourniture de Voirie - Matériaux divers de Construction et de Revêtement.

C'est pourquoi, je vous demande :

- d'approuver le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) concernant cette affaire.
- de m'autoriser à lancer les Appels d'Offres et en cas d'Offres infructueuses à passer des Marchés Négociés avec les Fournisseurs présentant les offres les plus avantageuses (Les Marchés conclus seront des Marchés à commandes, passés conformément à l'article 273 du C.M.P.).

Je mets la question aux voix.

LE SECRETAIRE lit l'avis de la Commission des Finances :
Favorable.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

*

* *